REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de <u>SEINE ET MARNE</u> DEL2014_ 0.210

Arrondissement de TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **NOISIEL**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS: M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHNIAK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur SANCHEZ

Madame NEDJARI

Madame CAMARA NDOMBELE

Monsieur MYA NJIKE

Madame VICTOR

Monsieur TEBALDINI

Madame THIRON

qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
qui a donné pouvoir à Monsieur MEYER
qui a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU
qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

ETAIENT ABSENTS
Madame PELLICIOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcus DRAME

Point n° 7 : Conventions de financement entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel, pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil

REÇU EN PREFECTURE le 30/09/2014 0.210

- suite DEL2014

portant sur les conventions de financement entre le département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel, pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil Général de Seine et Marne, dans le cadre de sa politique de soutien aux modes d'accueil de la petite enfance, attribue des subventions de fonctionnement en faveur des structures seine-et-marnaises d'accueil des jeunes enfants,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des conventions de financement définissant et encadrant les modalités de versement desdites subventions,

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel dispose d'une crèche collective, d'une crèche familiale et d'un multi accueil,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Famille, Santé du 18 septembre 2014,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 septembre 2014,

ENTENDU l'exposé de Madame Annyck DODOTE, Maire-Adjointe chargée de la Petite Enfance, de la Famille et de la Santé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions de financement entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, tous les documents afférents, ainsi que les avenants à venir se rapportant aux conventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir les subventions prévues dans le cadre des conventions précitées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORMA

Le Maire

Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le Publié le 30 SEP. 2014 9 6 SEP. 2014

3 0 SEP. 20